



ARRETE DRH 2026 - 1794

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MONSIEUR PATRICK VAYABOURY –
CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire De La Commune De Saint-Pierre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,
VU l'élection du Maire en date du 28 mars 2026,
VU le tableau du Conseil Municipal du 28 mars 2026 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et plaçant **Monsieur Patrick VAYABOURY en qualité de Conseiller Municipal.**

CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des conseillers municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} / - Monsieur Patrick VAYABOURY est délégué, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **pour traiter l'ensemble des questions relatives aux affaires électorales, à la réglementation et à l'occupation du domaine public.**

À ce titre, il est chargé :

En matière d'affaires électorales :

- de suivre l'organisation des opérations électorales ;
- de suivre les travaux et décisions de la commission administrative d'inscription et de radiation des listes électorales, ainsi que de l'ensemble des procédures afférentes.

En matière d'occupation du domaine public :

- de superviser la gestion des autorisations d'occupation du domaine public ;
- de participer à la surveillance, la conservation et de la gestion du domaine public communal et de ses dépendances ;
- de contribuer à l'organisation, au suivi et au contrôle des occupations du domaine public, y compris les marchés, marchés couverts et activités assimilées ;
- de représenter la commune au sein des commissions locales d'hygiène et de sécurité des établissements recevant du public (ERP).

ARTICLE 2 / - Monsieur Patrick VAYABOURY reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

ARTICLE 3 / – Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le 15 AVR. 2026
Le Maire,

Notification faite le 15 AVR. 2026
Signature

**Le Maire
David LORION**



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260416-DRHAR26_1794-AU
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026